Quarantième Année — N° 72 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES MERCREDI 13 MARS 1895.

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . . TROIS MOIS. . . 13 fr. 50. . . SIX MOIS . . 26 fr. . . UN AN. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . TROIS MOIS. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur-Propriétaire : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. — à PARIS chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre Dame-des-Victoires, 28. — à BRUXELLES, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, 12 LE MARS 1895

NOUVEL EXERCICE

Le gouvernement étudie si le point de départ de l'exercice financier ne devrait pas être changé. Il inclinerait, dit-on, à le fixer au 1er juillet, au lieu de se maintenir au 1er janvier. Aucune décision n'est, d'ailleurs, intervenue. La question est entière.

Une double raison est donnée à l'appui du changement de l'exercice. Le budget de 1895 est tellement en retard que le budget de 1896 se voit exposé, lui aussi, à des douzièmes provisoires. Reculons donc le terme de l'exercice financier : reportons-le du 31 décembre au 30 juin. Ainsi, les douzièmes provisoires que nous appréhendons auront été évités. C'est la première raison.

Elle n'est pas brillante, il faut bien l'avouer. Elle consiste à soutenir que, par peur d'un mal possible, mais nullement certain, il faut le rendre fatal. On craint que le vote du budget de 1896 ne soit pas terminé avant le 31 décembre de l'année courante; et que ferait-on ? Inviterait-on la Chambre à hâter son travail ? La mettrait-on en demeure de ne pas retomber dans les fautes qu'elle a commises et dont elle reconnaît, elle-même, les inconvénients ? Loin de là ! Le gouvernement lui dirait : — Rien ne vous presse ! Renoncez aux bonnes dispositions où vous étiez sans doute. Il ne sera nul besoin que, avant le 1er janvier 1896, le nouveau budget soit voté. Vous redoutiez de retomber dans des douzièmes provisoires ? Quittez ce souci ! Nous les baptisons d'un autre nom; ils feront partie intégrante du budget de 1896.

Cette manière d'échapper à des douzièmes provisoires laisse rêveurs.

On invoque une autre raison. La date des élections législatives ayant été rapprochée du début de l'exercice, il faudrait renoncer à l'espoir de voter en temps utile, c'est-à-dire avant le départ de la Chambre, le dernier budget de la législature. Cette préoccupation est louable, sans contredit. On conviendra, toutefois, qu'elle peut sembler singulièrement prématurée et qu'elle ne saurait, à elle seule, justifier un changement d'exercice. Au fond, elle n'est rien moins que décisive. La Chambre actuelle, en raison même de sa prolongation de durée, aura voté très facilement ses quatre budgets, ceux de 1895, de 1896, de 1897 et de 1898. La Chambre suivante, élue dans le second trimestre de 1898, aura parfaitement le temps d'examiner le budget de 1899. Enfin, pour lui épargner quelques inconvénients, tout transitoires, y a-t-il lieu vraiment de prendre, d'ores et déjà, une mesure aussi grave que celle d'une modification de l'exercice ?

Tous ceux qui savent combien sont délicates les comparaisons budgétaires, quel soin exigent les moindres rapprochements de chiffres, voient avec anxiété la complication nouvelle qu'ajouterait à toutes les difficultés actuelles d'un contrôle sérieux le changement de l'exercice. Pour apprécier en pleine connaissance de cause une demande de crédit, il importe qu'on puisse suivre les demandes semblables dans les exercices précédents. Qui ne sent l'obstacle qu'opposerait à ces investigations si utiles, à ces comparaisons indispensables, le chevauchement de dépenses par exercices allant du 1er juillet d'une année au 30 juin de l'année suivante ? L'usage de cet exercice en partie double serait depuis longtemps en vigueur chez nous, comme il l'est dans d'autres pays; l'embarras que nous signalons n'existerait pas. Mais pourquoi le créer ? Pour le plaisir de renoncer à nos traditions ?

Rappellerons-nous, d'autre part, que le changement de l'exercice pour l'Etat ne pourrait pas s'effectuer sans être accompagné de modifications semblables dans les budgets départementaux et dans les budgets communaux ? Alimentés surtout par des centimes additionnels, ils ne pourraient matériellement continuer à comprendre l'année véritable, tandis que le principal de l'impôt s'appliquerait à une année factice. Sinon, on serait en plein gâchis. Mais voilà donc nos départements et nos communes forcés d'avoir un nouvel exercice, sous prétexte que la Chambre aura voté lentement le budget de 1895 !

LES FÊTES DE KIEL

Une lettre au roi de Danemark

Paris, 11 mars. — M. Edouard Walckenaer, dont on se rappelle les lettres à l'empereur d'Allemagne et au tsar, vient d'adresser au roi de Danemark une lettre conçue en ces termes :

« Paris, 8 mars 1895.

» *A Sa Majesté Christian IX, roi de Danemark.*

» Sire, ceux qui prennent encore quelque souci du droit des gens ont éprouvé un allégement, en voyant *Votre Auguste fils, le roi de Grèce, décliner l'invitation de Kiel, sous prétexte d'économie.* Ils attendent maintenant encore un effort de Votre Majesté.

» L'Allemagne, en célébrant la jonction de la Baltique à la mer du Nord, déclare à la face du monde qu'elle n'a plus désormais besoin du Schleswig-Nord pour dominer les océans septentrionaux. Elle peut donc aujourd'hui sans autre inconvénient pour elle que de renoncer à l'injuste détention de quelques pouces de territoire, mettre à exécution l'article 7 du traité de Prague si longtemps demeuré en suspens.

» Votre Majesté ne voudra-t-elle pas profiter d'une conjoncture aussi favorable pour faire à cet égard des diligences diplomatiques si éminemment utiles à la restauration du droit des gens. C'est la question qu'ose respectueusement lui soumettre un journaliste français né à Strasbourg, donc passionnément épris d'équité en matière de droit international.

» Daignez, Sire, excuser son indiscrétion et agréer l'assurance du profond respect avec lequel il a l'honneur d'être de Votre Majesté le très humble serviteur. »

Berlin, 11 mars. — C'est sur une invitation de l'empereur Guillaume que l'empereur d'Autriche viendra assister à l'inauguration du canal de la Baltique.

La Grande Bretagne sera représentée aux fêtes de Kiel par son escadre de la Manche.

Le général Saussier

A LA PÉPINIÈRE

Paris, 11 mars. — Le général Saussier, gouverneur de Paris, a passé en revue cette après-midi, à la caserne de la Pepinière, la compagnie du 74e régiment de ligne, qui va partir mercredi pour Madagascar.

A deux heures et demie, le détachement, en tenue de campagne, sac au dos, les pans de la capote relevés, est venu se ranger dans la cour, parallèlement au corps de bâtiment de gauche de la caserne. Les tambours et clairons et la musique du 74e de ligne se tenaient à droite de la porte d'entrée.

M. le commandant Léautier, officier d'ordonnance du gouverneur, était venu prendre, de concert avec le colonel du régiment, les dernières dispositions pour la cérémonie.

A trois heures précises, le général Saussier, en petite tenue, accompagné du commandant Courbebaisse, un de ses officiers d'ordonnance, est arrivé en voiture à la caserne. C'est entre une double haie formée de 200 à 300 curieux massés sur les trottoirs et la chaussée, que le général a fait son entrée. Immédiatement, les tambours ont battu et les clairons ont sonné aux champs, puis la musique a exécuté la *Marseillaise*.

Le général Saussier a passé devant la compagnie dont la tenue était vraiment admirable. A chaque homme, il a adressé quelques mots, les mettant à leur aise, les plaisantant parfois.

A un sergent déjà médaillé du Tonkin et du Dahomey, *le général a demandé :*

— Qu'espérez-vous rapporter cette fois?

— Les galons d'adjudant, mon général.

Ce n'est pas excessif comme ambition, puisque ce vaillant soldat est déjà proposé.

A un soldat, le généralissime a dit :

— Etes-vous bon tireur, mon garçon?

— Je mets onze balles sur douze dans la cible, mon général.

— Abattez-vous votre homme à six cents mètres?

— Je n'ai pas encore eu l'occasion d'essayer, mon général; j'espère bien la rencontrer.

A un autre qui se tenait, comme tous ses camarades, dans une position d'une correction absolue, le général a dit :

— Allez-vous volontairement là-bas ?

— Oui, mon général.

— C'est que, si vous ne voulez pas y aller, vous pourriez me rendre un grand service.

— Lequel, mon général ?

— Voilà. J'ai un protégé qui voudrait bien faire la campagne et je ne sais où le mettre. Voulez-vous lui donner votre place ?

— Tout ce que vous voudrez, mais cela, mon général !....

Le gouverneur a été enchanté de la réponse. Du reste, les 225 partants sont fort heureux de cette expédition et aucun n'entend céder sa place.

Après s'être ainsi entretenu pendant une demi-heure avec les soldats, le général a fait manœuvrer la compagnie devant lui ; il a vivement félicité le capitaine d'Hennezen des résultats obtenus.

On a dressé les hommes en combat, en formation serrée; tout a eu pour but d'apprendre aux hommes à se servir de leurs armes avec le plus d'effets utiles. Du reste, le général a tenu à résumer la tactique à employer à Madagascar.

Le général Saussier a constaté que rien n'avait été négligé pour mettre la compagnie à la hauteur de sa tâche; il en a exprimé sa satisfaction et a terminé ainsi : « Ne nous oubliez pas là-bas et sachez bien que nous entendrons parler de vos succès, toute la garnison de Paris applaudira et moi le premier. »

Puis le gouverneur de Paris a serré la main à tous les grades et la Compagnie a défilé devant lui. Une foule considérable s'était massée devant la caserne; elle a fait une chaleureuse ovation au gouverneur, à sa sortie.

LES FRAUDES ÉLECTORALES DE TOULOUSE

devant la Cour d'assises

Toulouse, 11 mars. — Aujourd'hui recommencent, devant la cour d'assises de la Haute-Garonne, présidée par M. le conseiller de Parade, les débats du procès des fraudes électorales de Toulouse, qui avait interrompu le 2 décembre dernier, après sept audiences consécutives et renvoyé à une autre session pour supplément d'information.

L'audience est ouverte à onze heures et demie.

En dehors des témoins, au nombre de deux cents environ, dont 160 à charge et une quarantaine à décharge, le public est relativement peu nombreux.

Dans la salle, le service d'ordre est assuré par un piquet du 83e régiment de ligne.

En outre des six accusés qui ont comparu déjà dans la première affaire en novembre dernier, on remarque au banc des accusés la présence de Couderc, secrétaire général de la mairie, qui s'est seulement présenté ce matin. On sait, en effet, que Couderc, apprenant qu'il était impliqué dans l'affaire par la seconde instruction, prit la fuite et qu'il écrivit ensuite de Barcelone au procureur de la République, déclarant qu'il avait seulement voulu se soustraire à la prison préventive, mais que le jour du procès il se présenterait.

Après le tirage au sort du jury, — opération laborieuse, chacun des accusés usant, comme le ministère public, de son droit de récusation — lecture est donnée par M. Bez, greffier, des actes d'accusation et de l'arrêt de renvoi.

Le président ayant annoncé que l'appel des témoins n'aurait lieu que demain matin, ceux-ci se retirent aussitôt et la salle d'audience demeure presque déserte.

Sur le banc de la défense sont assis Me Desarnauts, Jaffary et Vignaux, du barreau de Toulouse; Bepmale, député de la Haute-Garonne, et Viden, du barreau de Carcassonne.

MM. Latapie, rédacteur en chef du *Télégramme*, ancien candidat aux élections législatives de 1893, et Eugène Rosséguier, parties civiles, sont représentés par Me Félix Roussel, du barreau de Paris, et Louis Ebelot, du barreau de Toulouse.

M. l'avocat général Jaudon occupe le siège du ministère public.

Toulouse, 11 mars. — Le président, après un rapide exposé de l'affaire, interroge ceux des inculpés qui n'ont joué en quelque sorte qu'un rôle de comparses à côté de Mascaras et de Couderc.

S'adressant à Noyer, employé au bureau des élections : Vous êtes inculpé d'avoir substitué par grattage des noms sur les listes électorales.

R. J'obéissais passivement aux ordres de Mascaras; il était mon chef, je ne pouvais discuter ses instructions.

D. Vous ne comprenez pas qu'on vous demandait là des actes répréhensibles.

R. Je ne l'ai compris que plus tard, je le regrette profondément.

La lecture des actes d'accusation, longue et monotone, n'a pas duré moins de trois heures. Elle n'a été marquée par aucun incident.

Parmi les témoins cités par l'accusation figurent MM. Léon Cohn, ancien préfet de la Haute-Garonne, aujourd'hui préfet de la Loire, Félix Cassaigneau, préfet de l'Indre, ancien secrétaire général de la préfecture; Bois, chef de division à la préfecture; Lagone, adjoint au maire de Toulouse; Commun, commissaire central à Tours ; Laboubie, commissaire central à Toulouse.

Le jury aura à répondre à 114 chefs d'accusation.

Les débats occuperont vraisemblablement toute la semaine.

Sigandes, employé de la mairie, accusé d'avoir substitué 118 bulletins, reconnaît le fait et dit avoir agi conformément aux ordres reçus. Il reconnaît également avoir créé de faux mandats d'une somme totale de 50 fr. d'après les ordres de Mascaras.

L'accusé Maux reconnaît avoir émargé 500 ou 600 noms : « Il fallait bien gagner sa vie, dit-il » (on rit). Il s'est rendu plusieurs fois à la Préfecture pour demander les listes, afin de les faire concorder avec celles de la Mairie et s'est adressé pour cela à M. Passerieu qui nie le fait.

Nègre est accusé d'avoir introduit deux noms déjà portés ailleurs et de faux émargements.

L'accusé Cautecor, camionneur, qui fut assesseur d'un bureau électoral de M. Calvinhac, a commis des erreurs diminuant de 50 voix le chiffre de la majorité. L'accusé répond qu'il n'avait aucune raison de faire ce faux et qu'il ne s'est jamais occupé de politique. Le contraire est prouvé, car il a fait partie à diverses reprises de bureaux électoraux. Cautecor, pour se disculper, invoque une absence de mémoire. (On rit).

Le président interroge ensuite Mascaras.

Toulouse, 11 mars. — Voici la suite du compte-rendu des débats du procès. Mascaras reconnaît avoir fait faire par ses employés de fausses inscriptions sur les listes de 1892; mais il exécutait, dit-il, les ordres de l'administration. Il rejette toute la responsabilité des fraudes sur Couderc, secrétaire général de la mairie.

L'accusé expose avec cynisme tout le système électoral mis en œuvre : « Ce qu'on a fait voter de morts, c'est inouï; (hilarité générale) on avait embauché des équipes d'ouvriers qu'on faisait voter dans les diverses sections; à chacun d'eux on avait donné dix bulletins. »

Mascaras persiste à dire que les listes déposées au conseil de préfecture, *en vue de la discussion des élections* municipales furent retirées par lui nuitamment sur l'ordre de Couderc et transportées à la mairie, où elles furent falsifiées, pour permettre la validation des élections contestées.

D'ailleurs, assure-t-il, M. Cassaigneau, secrétaire général de la préfecture, avait donné l'ordre de les communiquer à M. Passérieu, chef de division, qui, en recevant cet ordre, dit en riant : « Allons, il y a encore du fourbi ! »

Le Président. — MM. Cassaigneau et Passerieu nient vous avoir autorisé à prendre les listes.

Mascaras. — Je comprends qu'ils nient, sans quoi ils seraient ici avec moi (sensation).

Maux, employé de Mascaras, reconnaît être allé à la Préfecture avec lui; Mascaras se dirigea vers le bureau de M. Cassaigneau et en revint avec un dossier.

L'audience est levée à six heures un quart.

LA SITUATION AU TONKIN

Télégraphistes attaqués par des pirates

Paris, 11 mars. — Le ministre des colonies a reçu du gouverneur général par intérim de l'Indo-Chine la dépêche suivante :

« Le 25 février dernier, treize employés français des postes et télégraphes, chargés de surveiller la construction de la ligne télégraphique de Cho-Moi à Thai-Nguyen, ayant devancé leur escorte, ont été attaqués par les pirates. Le surveillant Hirlet a succombé dans la lutte ; son collègue Gabot a été capturé.

» Les instructions nécessaires sont données. Les travaux de construction continuent. »

On peut se demander comment cette nouvelle n'est communiquée à la presse que le 11 mars, alors que le fait signalé remonte au 23 février et a dû être connu à Hanoï dès le lendemain. M. Chautemps avait cependant pris l'engagement à la tribune de la Chambre de communiquer aussitôt toutes les dépêches reçues par son cabinet.

LA MORT DE CÉSAR CANTU, historien italien

Une dépêche de Milan annonce la mort, à l'âge de quatre-vingt-dix ans, du célèbre historien César Cantu.

Il était né à Brivio en 1805. Destiné d'abord à l'état ecclésiastique, il délaissa la soutane à dix-huit ans, ses premières études achevées, et entra dans l'enseignement. Il fut tour à tour professeur aux lycées de Sondrio, de Côme, de Milan. A vingt et un ans il publiait sa première œuvre, un poème en quatre chants : *Algise et la Ligue lombarde*, et, l'année suivante, son premier travail historique : *Histoire de Côme*.

Avec toute la jeunesse de cette époque, Cantu rêvait simon d'une Italie unifiée, au moins d'une Italie indépendante affranchie de l'occupation autrichienne. Il formulait ses aspirations, *en prose et en vers, dans des* études d'histoire et de critique littéraire insérée dans l'*Indicatore lombardo*.

De plus vastes travaux l'occupaient déjà : les histoires de Milan et de Venise, la composition de son *Histoire de cent ans* et de sa grande *Histoire universelle*, qui fut l'œuvre capitale de sa vie.

Entre temps, Cantu passa un an en prison (1833-1834), à la suite d'un procès politique. Comme on lui refusait les moyens d'écrire, il fabriquait de l'encre avec un peu d'eau et le dépôt de la fumée de sa chandelle, des plumes avec un cure-dent, et sur des débris de papier grossier il écrivit presque jusqu'au bout son roman *Margherita Pasterla*, et une partie d'un autre ouvrage : *Il Galantuomo*.

En 1836 commença la publication de son *Histoire universelle*, qui enrichit l'éditeur, et, chose bien plus rare, l'auteur lui-même.

Citons encore, parmi les ouvrages de ce fécond et infatigable écrivain, une *Histoire des Italiens* en 16 volumes, les *Hérétiques d'Italie* (3 vol.), les *Italiens célèbres* (3 vol.), *Chronique de l'indépendance italienne* (3 forts volumes), *Origine de la langue italienne*, la *Liberté d'enseignement*, *Histoire de la littérature latine* (2 vol.) Enfin, donnons une mention spéciale à l'*Histoire du concile du Vatican*, composée sur la demande de Pie IX et d'après les actes du concile par l'historien, qui fut, sa vie durant, un catholique convaincu.

Les principaux ouvrages historiques de Cantu ont été traduits en français. L'Institut de France l'avait nommé en 1886 associé étranger, en remplacement de l'historien allemand Léopold de Ranke.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du lundi 11 mars 1895

Présidence de M. BRISSON, président

La séance est ouverte à 1 heure.

BUDGET DE LA MARINE

Discours de M. Lockroy

M. LOCKROY. — Je rends hommage aux qualités intellectuelles, au perpétuel héroïsme dont M. le Ministre de la marine a fait preuve dans sa glorieuse carrière.

Je n'entends nullement faire de ce débat une question ministérielle; mais je désire examiner la situation de la marine et voir si l'on tire des millions qui sont versés dans ses caisses le maximum d'effets utiles.

La marine immobilise une partie considérable du capital national. Il faut savoir ce qu'elle nous coûte et ce qu'elle nous rapporte, ce qu'elle donne au pays en puissance défensive et offensive.

M. l'amiral Besnard, ministre de la marine, est au banc du gouvernement entouré de sept commissaires du gouvernement.

M. LOCKROY. — Pendant longtemps, on a laissé aux hommes techniques l'étude des choses de la marine; la France est le pays où ces choses sont le moins discutées, et alors, nous sommes aux accidents, funestes pour la défense nationale, douloureux pour notre amour-propre, que la presse enregistre.

Mais si nous avons des sujets d'inquiétude, nous avons aussi des raisons d'avoir confiance et soit à Madagascar, soit ailleurs, nous ferons bonne figure devant les marines rivales. (Très bien sur un grand nombre de bancs).

Nulle part en Europe, on ne pourrait trouver un personnel de marins et d'ingénieurs aussi capables de dévouement, d'abnégation et d'héroïsme que le nôtre et sachant inspirer aux autres l'admiration et le respect. (Vifs applaudissements).

On donc est le défaut ? Je ne me permettrai pas de le signaler moi-même et laisserai la parole à M. le commandant de la Chauvinière qui, dans une déposition de laquelle il résulte que nulle part l'utilisation du travail n'est aussi minime que dans la marine, « les fautes proviennent, disait-il, de l'absence de responsabilité, de la rivalité des services, de la résistance hautaine de l'administration qui, en présence des plus horribles catastrophes, affirme les heureux résultats de son infaillibilité. » (Rires et applaudissements).

L'orateur fait la comparaison entre le budget anglais et le nôtre, qui ne représente que les deux tiers du budget anglais. La valeur de la flotte anglaise est de deux milliards, la nôtre vaut 800 millions. Nos bâtiments comme nombre ne représentent que le tiers de la flotte anglaise, et notre tonnage pas tout à fait le tiers. Des économies s'imposent, par suite, en France et des réformes en même temps. (Très bien.)

L'orateur examine ensuite le personnel. L'Angleterre a 14 amiraux à la mer: nous en avons 12. Elle a 12 contre-amiraux; nous en avons 45. Nos officiers et nos équipages sont également plus nombreux qu'en Angleterre.

Il examine ensuite les différents services de la marine, compare nos constructions avec celles de nos voisins et constate que nos constructions sont faites pour le bénéfice de la métallurgie et que notre main-d'œuvre est plus élevée que la leur. En cas de guerre, 50,000 inscrits maritimes ne pourraient être utilisés faute de bâtiments.

Par suite du nombre considérable de conseils de comités, on se trouve en présence d'une véritable végétation administrative. Les services sont en antagonisme constant, si bien qu'on construit des tourelles qui ne peuvent contenir des canons et des canons qui ne peuvent entrer dans les tourelles.

La justice maritime poursuit une enquête. A Toulon, le commissariat la poursuit parallèlement : l'un conclut à l'innocence, l'autre à la culpabilité. (Très bien.)

Voix nombreuses : Reposez-vous !

La séance est suspendue à trois heures pour un quart d'heure; elle est reprise à 3 heures 15.

M. LOCKROY passe en revue l'état de nos forces navales.

Dans le golfe du Petchili, que vaut notre division de Chine devant la belle flotte japonaise ? Nos navires sont démodés; la routine a voulu que nous construisions en bois alors que des progrès immenses étaient faits par les autres pays. Comme l'escadre de Chine, notre escadre de l'Atlantique comprend des navires en bois. Si la guerre éclatait, nos navires devraient attendre dans des ports neutres, sans utilité et sans gloire. (Sensation prolongée).

L'orateur passe en revue quelques faits. Il y avait, dit-il, dans le port de Toulon, un bateau, *L'Héroïne*, vieille frégate, qui pourrissait dans le fond du port. On décida de la déguiser en navire à voiles; on y installa des mâts, des vergues, de la toile et on l'envoya à Dakar, où elle arriva après un voyage de trois semaines. Là, elle fut transformée en ponton; on lui enleva sa toile, ses vergues, ses mâts. Coût : 500,000 fr. (Mouvements divers).

Il y a des fissures dans la marine, par où s'écoule l'or de la France. (Très bien, très bien à gauche.)

L'orateur parle ensuite de notre flotte cuirassée. Il renouvelle, en somme, toutes les critiques qu'il a déjà faites sur la marine. Passant ensuite aux torpilleurs, il dit que nous n'en avons que cinq immédiatement mobilisables. (App. à l'extrême gauche.)

Il termine en disant : les critiques que je viens d'exposer, des officiers patriotes les ont faites avant moi. Les réformes sont urgentes et nécessaires. Peut-être est-ce sur la mer que se livreront les prochaines batailles. Regardons la mer : peut-être est-ce là que nous aurons le dernier mot. (Applaudissements répétés à l'extrême gauche.)

Discours de M. de Kerjégu

M. DE KERJÉGU. — La lumière est actuellement faite sur les points essentiels du budget de la marine. Une réorganisation de l'administration centrale est nécessaire, afin de supprimer les complications qu'amène la suppression des responsabilités.

L'orateur critique vivement les constructions navales et l'organisation des arsenaux. Malgré tout, la flotte française représente encore aujourd'hui la seconde puissance maritime.

Est-ce à dire que tous les crédits aient été bien employés et qu'il n'y ait pas eu de perdition de forces ?

Le pays compte sur M. le Ministre de la marine pour lui donner cette flotte dont il a besoin, une flotte digne des grandes traditions de la marine française.

Discours de M. Abel

M. Abel s'occupe des services administratifs, surtout le service des subsistances, dont, dit-il, le personnel est mal recruté. 2,400 officiers sont détachés à Paris; c'est un abus qui devrait disparaître : il y a là des économies à réaliser. (Très bien, très bien).

Il faudrait créer un contrôle sérieux pour surveiller les agissements administratifs. (Applaudissements).

M. de Malvilain présente des observations sur la défense des côtes.

La suite de la discussion est renvoyée à demain, une heure; la séance est levée à 6 heures 30.

AUTOUR DE LA SÉANCE

Paris, 11 mars. — Certes, on s'attendait, comme toutes les années, à un réquisitoire serré contre la marine. C'est, depuis cinq ans, le thème habituel de cette partie de la discussion du budget. Mais personne ne prévoyait que les défectuosités signalées d'habitude faisaient place à un état véritablement navrant.

Les députés socialistes sont sortis profondément affectés du tableau dressé par M. Lockroy, encore que M. de Kerjégu ait essayé de leur remonter le moral sans nier le fond même des observations de M. Lockroy.

Un d'entre eux qui, dans la précédente législature, avait entendu les graves reproches adressés à la marine, nous disait qu'il était littéralement stupéfié. Et, de tous côtés, il n'y a qu'un cri : « Où passent donc les millions demandés au pays ? Quoi ! on dépense près d'un milliard par an pour notre défense nationale et on est obligé de confesser que notre armée ne répond pas aux exigences de la situation en tant qu'organisation, et que le matériel de notre marine est d'une infériorité notable !

SÉNAT

Séance du lundi 1 mars 1895

Présidence de M. CHALLEMEL-LACOUR, président

La séance est ouverte à deux heures dix.

Validation d'élection

Sur un rapport de M. BOULANGER, l'élection de M. Girard dans les Deux-Sèvres, est validée.

Le Sénat adopte un projet de loi d'intérêt local.

Les abattoirs publics

L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération sur la proposition relative aux abattoirs publics.

M. BRUNET, rapporteur. — A la suite du renvoi de plusieurs articles à la commission en raison d'observations de M. de Verninac, des modifications ont été apportées au texte. L'article 5 (obligation d'organiser la surveillance des halles particulières) a disparu.

Après observations de MM. de Carnaé, Blavier et Gadaud, ministre de l'agriculture, l'article 6 est adopté.

Sur la proposition de M. Floquet, l'article 7 (Situation particulière de la ville de Paris) est renvoyé à la commission.

L'impôt des prestations

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur la proposition de loi relative au régime des prestations.

M. BUFFET réclame l'ajournement du débat. Avant de changer, dit il, le mode de perception des prestations, il faut reformer la base de cet impôt et refaire la classification des chemins vicinaux et il est très regrettable que les conseils généraux n'aient pas été interrogés sur les dispositions de la proposition.

M. EMILE LABICHE, rapporteur, combat la demande d'ajournement.

M. BUFFET insiste en faveur de sa proposition.

L'ajournement mis aux voix, est repoussé par 146 voix contre 14.

L'article 1er de la proposition, qui consacre le principe de la transformation de l'impôt des prestations, est mis en discussion.

Plusieurs amendements sont présentés par MM. Hervé de Saisy, Girault et Buffet et sont successivement repoussés.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Situation météorologique. — Roubaix, 12 Mars—Hauteur barométrique : 751 Température :

A 7 heures du matin	1	degrés	au-dessous de zéro		
A 1 — du soir	8	—	au-dessus de zéro.		
A 5 — —	9	—	au-dessus de zéro		

BOURSE DE PARIS DU 12 MARS

Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Terme	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cour de clôt
103 68	3 0/0	...	...	103 70	103 67	103 60
108 07	3 1/2 0/0	...	...	108 02	108 02	108 05
3780 ..	Banq. de France	...	...	3769 ..	3770 ..	3750 ..
	B. d'Escompte	...	...			
716 ..	Banq. de Paris	...	...	717	712	712 ..
905 ..	Crédit Foncier	...	...	903	903	903 ..
836 ..	Créd. Lyonnais	...	...	835	830	830 ..
	Crédit Mobilier	...	...			
1492 ..	Lyon	...	...	1497	1497	1495 ..
1820 ..	Nord	...	...	1820	1820	1820 ..
	Panama	...	...			
2245 ..	Suez	...	...	3345	3340	3330 ..
78 3/8	Extérieure	...	...	78 5/8	78 3/16	78 3/32
88 92	Italien	...	...	88 80	88 70	88 86
85 2/16	Portugais	...	...	85 13/16	85 7/8	85 15/16
102 11/16	Hongrois	...	...	102 1/16	102 15/16	102 15/16
530 ..	Turc	...	...	527 50	530	530 ..
27 80	Turc	...	...	27 87	27 87	27 72
727 81	Banq. Ottomane	...	...	725 63	728 12	726 25
415 ..	Lots turcs	...	...	415 50	415 50	415 ..
102 90	Russe consolidé	...	...	102 80	102 85	102 90
91 95	Russe nouveau	...	...	91 90	91 10	91 70
68 82	Russe Oriental	...	...	67 95	68 15	68 20
833 ..	Autrichiens	...	...	830	831	836 ..
248 ..	Lombards	...	...	246	247	250 ..
117 ..	Nord Espagne	...	...	116	116	115 ..
474 ..	Saragosse	...	...	471	472	470 ..
630 ..	Méridionaux	...	...	623	625	630 ..
336 87	Rio-Tinto	...	...	338 75	326 25	336 25
112 50	Tharsis	...	...	112 50	110 62	111 87
... ..	Alpines	...	...	189 37	188 75	183 75
... ..	Cables	...	...	...	105	97 ..
... ..	Impérial	...	...	620	613	615 ..
... ..	Dynamite	...	...	617	612	620 ..
... ..	Nobilier espag.	...	...	78	78	...
528 75	Tabacs turcs	...	...	526 87	528 75	530 ..
... ..	Roubaix-T. 1893	...	...	...	...	...
... ..	Fonc. d'Autriche	...	...	...	...	...
... ..	3 0/0 nouveau	...	...	...	...	...
... ..	Métaux	...	...	...	...	...
... ..	Consolidés	...	...	...	...	...
... ..	Russe 1880	...	...	...	...	...
... ..	Gaz	...	...	...	...	...
... ..	Lyon (obligat.)	...	...	...	...	...
... ..	Midi	...	...	...	...	...
... ..	Nord (obligat.)	...	...	...	...	...
... ..	Orléans	...	...	...	...	...
... ..	Ouest	...	...	...	...	...
... ..	Anglais	...	...	...	...	...
... ..	Autriche or	...	...	...	...	...
... ..	Belge 3 0/0	...	...	...	...	...
... ..	Ville d'Amiens	...	...	...	...	...
... ..	Lille 1860	...	...	...	...	...
... ..	Lille 1863	...	...	...	...	...
... ..	Ville de Lyon	...	...	...	...	...
... ..	V. de Roubaix	...	...	...	...	...
... ..	Fives-Lille (act)	...	...	...	...	...
... ..	Téléphone	...	...	...	...	...
... ..	Voitures 4 0/0	...	...	...	...	...
... ..	Suez (obligat.)	...	...	...	...	...
... ..	Cacérès	...	...	...	...	...
... ..	Asturies	...	...	...	...	...
... ..	Foncières 1885	...	...	...	...	...
... ..	Rente Foncière	...	...	...	...	...
... ..	Cacérès (act.)	...	...	...	...	...
... ..	Nord (oblig.)	...	...	...	...	...
... ..	Midi (oblig.)	...	...	...	...	...
... ..	Béthune	...	...	...	...	...
... ..	Picardie	...	...	...	...	...
... ..	Nord-Est	...	...	...	...	...
... ..	Ouest (ac.)	...	...	...	...	...
... ..	Orléans (oblig.)	...	...	...	...	...
... ..	C. d'Esc. nouv.	...	...	...	...	...
... ..	(générale	...	...	...	...	...

BOURSE DE LILLE DU 12 MARS

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	Compt	Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Cours précéd
			OBLIGATIONS		
Lille 60, r. 400	... ..	118 50	Bains lillois	... ..	520 ..
» 90, r. 500	... ..	507 ..	Union lin. N.	... ..	440 ..
» 68, r. 500	... ..	513 ..	Gaz de Wazem	... ..	530 ..
» 77, r. 500	... ..	504 ..	Ch. d. fer Econ.	... ..	520 ..
» 85, r. 400	... ..	404 ..	Denain Anzin.	... ..	515 50
» 85, 1/4	... ..	406 ..	Cambrésis	... ..	315 ..
» 87, r. 400	... ..	404 ..	CHARBONNAGES		
» 93, r. 500	... ..	503 ..	Aniche, 12e	8400 ..	8800 ..
Roub.-T. 1860	... ..	47 50	Anzin, 100e d.	... ..	4075 ..
Roubaix. 1893	... ..	497 50	Blanzy	... ..	48 00
Amiens	... ..	419 ..	Bruay	13750 ..	13700 ..
Dép. du Nord	... ..	14 ..	Bully-Gren., 6e	2130 ..	2150 ..
Tourcoing 1878	... ..	511 ..	Campagnac	... ..	715 ..
Armentièr. 86	208 ..	207 ..	Carvin	4350 ..	4400 ..
Boinal, libérée	... ..	503 ..	Courrières, 10e	... ..	4250 ..
Valenciennes	... ..	501 ..	Crespin	... ..	124 ..
Lesley, Decr.	... ..	1375 ..	Douchy	... ..	3000 ..
C. Paris et Cie	... ..	300 ..	Dourges	... ..	6300 ..
Crédit d. Nord	... ..	506 25	Drocourt, 1/4 s.	... ..	7750 ..
H. Devilder	... ..	1090 ..	Escarpelle	2225 ..	2200 ..
Banq. rég. Nord	... ..	500 ..	Epinac	... ..	660 ..
Ce Esc. Roub.	... ..	... ..	Ferfay	... ..	450 ..
Gaz de Wazem	... ..	570 ..	Albi	... ..	760 ..
Le Nord, ass.	... ..	2800 ..	Lens	22900 ..	22950 ..
Union g. Nord	... ..	455 ..	Lens (100e)	... ..	455 ..
St-Sauv. 1/4 as